

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Bayel

### SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 19 novembre 2020

Date d'affichage : 03 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurence CAILLET, maire.

**Présents** : CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, CUIF Fanny, DOS SANTOS Marinette, FERNANDES Angélique, GATINOIS Michel, GROSJEAN Frédéric, LARUE Sandra, LEGROS Damien, MASSON François, MONNE Bernard, ORRIBE Franck, PLOIX Stéphanie, SIMONNOT Vincent

**Secrétaire** : Madame Sandra LARUE

**Pouvoir** : HONERCHICK Romain pouvoir à ORRIBE Franck

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire du Professeur d'histoire géographie Samuel PATY, assassiné et de l'attentat du 29 octobre 2020 à Nice.

La séance est ouverte.

**Modification de l'ordre du jour :**

- Annulation décision PLUI, reportée,
- Ajout pour reprise de provision, et renouvellement de deux contrats à durée déterminée,

**51\_2020 - Avis sur la modification du projet de remise en état de la carrière EQIOM, rapporteur Bernard MONNE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur Bernard MONNE, Adjoint rapporteur, informe l'assemblée que lors de la visite de la carrière de BAYEL réalisée le 17 septembre 2020, il a été présenté les modifications des conditions de remise en état du site de BAYEL envisagées par EQIOM GRANULAT afin d'intégrer notamment :

1. Une part de stériles (matériaux non commercialisables) excédentaires par rapport à la prévision initiale,
2. Un volume de matériaux inertes extérieurs afin de répondre aux besoins locaux croissants.

Ces modifications vont notamment entraîner le maintien de la terre à stériles actuellement présente sur le site et une modification de quelques aménagements de la carrière.

Le stock de stériles, dont l'altitude est conforme au dossier de demande d'autorisation d'exploiter de décembre 2007, va être remodelée et végétalisée afin d'accueillir notamment un parcours écologique et pédagogique.

Ce parcours écologique et pédagogique, à destination des riverains, des élus locaux, des associations et des écoles, proposera un belvédère en haut duquel une vision globale sur l'exploitation actuelle de la carrière sera possible.

Le maintien et la végétalisation de la verse à stérile présentera par ailleurs sur le court terme le début de la re-végétalisation du site avec un aperçu de la remise en état envisagé par EQIOM GRANULATS pour la carrière de BAYEL.

Conformément aux articles L 512-6-1 et R 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement, les avis des propriétaires et de la Mairie sont requis s'agissant des conditions de remise en état du site.

La Commune de BAYEL, propriétaire des terrains où se situe pour partie la carrière EQIOM autorisée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2008, se doit d'émettre un avis sur les modifications envisagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur les conditions de remise en état du site de la carrière EQIOM GRANULATS conformément au plan joint en annexe.

<b>52_2020 - Réintégration d'une provision pour risques, créance irrécouvrable VALDIB, rapporteur Laurence CAILLET</b>
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une provision pour risque d'un montant de 7.000€ avait été mandatée en 2019 pour les loyers impayés de la boucherie VALDIB. Ce commerce est tombé en liquidation au 10 décembre 2019.

Considérant que cette créance est irrécouvrable, l'inspectrice des Finances Publiques responsable de la Trésorerie de BAR SUR AUBE nous demande de procéder à la reprise de cette provision, par un titre d'ordre mixte au compte 7817 (reprise sur provisions) et un mandat au 6541.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la reprise de cette provision pour la somme de 7.000 €, selon les modalités ci-dessus.

<b>53_2020 - Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale, rapporteur Michel GATINOIS</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur Michel GATINOIS informe l'assemblée de la réforme des listes électorales entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec mise en place, par commune, d'une commission de contrôle. Elle expose le rôle de ladite commission de contrôle, qui statue sur les recours administratifs préalables, s'assure de la régularité de la liste électorale.

Cette commission peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le Maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indument inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Cette commission de contrôle, dans les communes de moins de 1000 habitants, est composée :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la Commission.
- D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet, Mme Christine MASSON,
- D'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance, précédemment Mme Laurence CAILLET, qui à présent occupe le poste de Maire, et donc ne peut plus siéger, sera proposée Mme Anne GROSJEAN au T.G.I.

Ainsi, Madame Marinette DOS SANTOS, première dans l'ordre du tableau (hors Maire et Adjointes), se déclare prête à participer aux travaux de la commission de contrôle de la liste électorale de BAYEL.

Madame le Maire est chargée de transmettre au Préfet son acceptation.

**54\_2020 - Projet d'acquisition et demande de subvention pour le local rue de la Poste "Chez Tintin", rapporteur Bernard MONNE**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	15	15	0	0	0

Monsieur Bernard MONNE expose l'opportunité que représente l'acquisition du local de l'ancien café rue de la Poste dans le cadre de la création d'un tiers lieu.

Le projet est de concevoir un espace convivial de rencontre et d'échanges afin de recréer du lien social, favoriser les rencontres, informer, dynamiser le tissu associatif local, et favoriser une diffusion culturelle.

La commune souhaite soutenir l'initiative citoyenne, collaborative, associative, collective en faisant émerger au sein du dernier café du village un lieu de partage.

Pour cela il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition dudit local et d'une partie des meubles y attachés.

Ainsi, le montant global de cette opération s'élèverait à :

1. Acquisition immobilière .....	119.000 €
2. Acquisition du mobilier .....	5.300 €
3. Frais de notaire .....	2.500 €
4. Dépenses imprévues 5% .....	6.340 €
<b>TOTAL DE L'OPERATION .....</b>	<b>133.140 €</b>

Madame le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions, au titre de la DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, du Département de l'Aube et également de la Région Grand Est dans le cadre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention, pour chaque instance, comportera les éléments suivants :

- a. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, son coût prévisionnel global, ainsi que le montant des subventions sollicitées,
- b. La présente délibération du conseil municipal adoptant et arrêtant les modalités de financement,
- c. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,
- d. Les estimatifs descriptifs et détaillés et attestation de valeur, comprenant une marge de 5 % d'imprévu,
- e. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,\*
- f. Une attestation de non commencement de l'opération d'acquisition avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
- g. Le plan de situation et le plan cadastral du site concerné,
- h. L'engagement des propriétaires à vendre ledit bien à la Commune de BAYEL.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ARRETE et ACCEPTE ladite acquisition pour la somme globale de 133.140 €
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessous :
 

○ Montant total du projet .....	133.140 €
○ Base subventionnable .....	124.300 €
○ Subvention DETR envisagée .....	24.860 €
○ Subvention Département .....	59.500 €
○ Subvention Région Grand Est .....	12.430 €
○ Fonds libres .....	36.350 €
○ Total .....	133.140 €
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, au Conseil Départemental et à la Région Grand Est dans le cadre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

<b>55_2020 - Dotation du CPI de BAYEL par le SDIS, lot éclairage, rapporteur Frédéric GROSJEAN</b>
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur Frédéric GROSJEAN informe ses collègues que le SDIS a affecté un lot éclairage au Corps de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers de BAYEL, la valeur de ce matériel est de 86.65 €.

Afin que le SDIS puisse rentrer ce matériel en amortissement, la Commune de BAYEL doit prévoir une opération non budgétaire constatée par le Comptable de la Commune sur la base d'un certificat administratif et copie de la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'affectation du matériel « lot éclairage » pour un montant de 86.65 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affectation.

**56\_2020 - Convention d'hébergement Antenne GRDF, bâtiment de la Mairie, rapporteur Michel GATINOIS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	11	1	3	0

Monsieur Michel GATINOIS informe l'assemblée que GRDF souhaite implanter une antenne de télérelève. Plusieurs endroits ont été visités par leur service technique et le choix le plus judicieux serait l'installation dudit équipement sur le toit de la Mairie.

Une convention pour occupation du domaine public devra être signée pour la commune, la redevance proposée s'élève à 50 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

- CONSIDERANT le choix de GRDF et le fait que l'antenne ne sera que très peu visible,
- ACCEPTE l'installation et l'hébergement de l'équipement de télérelève au bénéfice de GRDF, et la redevance fixée à 50 € par an,
- CHARGE Madame le Maire de signer la convention à intervenir.

Vote : 11 pour, 3 abstentions (S.PLOIX, E.COCHARD et F.CUIF) et 1 contre (F.ORRIBE).

**57\_2020 - Attribution d'une prime exceptionnelle COVID au personnel communal, rapporteur Laurence CAILLET**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime exceptionnelle liée à la reconnaissance de l'activité de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et d'en déterminer les modalités d'attribution. Cette prime est plafonnée à un montant de 1000 €.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Elle est exclue des ressources prises en compte pour le calcul de la prime d'activité et pour l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés. Elle est proratisée au prorata temporis du temps de travail habituel de l'agent.

Elle n'est pas reconductible.

La présente prime exceptionnelle est applicable aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public dont l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'instaurer la prime exceptionnelle liée à la reconnaissance de l'activité de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire au profit de tous les agents quel que soit leur cadre d'emplois justifiant auprès de Madame le Maire d'un surcroît significatif de travail,
- D'ACCEPTER que ne peuvent bénéficier de cette prime exceptionnelle les agents ayant bénéficié d'une autorisation spéciale d'absence ou d'un arrêt de travail spécifique liée à la crise sanitaire pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, ainsi que les agents en arrêt maladie pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire,
- D'APPROUVER le montant maximum de cette prime pouvant être attribué à un agent :
  - o 400 € pour les agents des services administratifs et techniques, mobilisés de manière inédite en présentiel, télétravail ou assimilé pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire,
- DE NOTER que si l'agent travaille à temps partiel ou à temps non complet, le montant ci-dessus seront proratisés.

**58\_2020 - Don à l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour les communes frappées par un cataclysme, rapporteur Michel GATINOIS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Frappés par une catastrophe d'une ampleur inouïe, les maires des communes de l'arrière-pays niçois dévastées par la tempête Alex appellent à l'aide. En manque d'eau, de nourriture, de vêtements, de groupes électrogènes, les maires ont un urgent besoin de la solidarité concrète des autres communes du pays.

Les dons des communes – comme des particuliers – peuvent être versés sur le compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser la somme de cent euros (100 €) au bénéfice de l'association des Maires des Alpes-Maritimes.

**59\_2020 - Subvention à l'Association Patrimoine et Culture de BAYEL pour la réalisation de dépliants, rapporteur Laurence CAILLET**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'association APCB « Association Patrimoine et Culture de BAYEL » a reçu du Département et du Comité Départemental du tourisme de l'Aube une subvention de 5000 € pour leur offre « la promenade verrière », parcours de notre village de 3km ponctué d'une douzaine de panneaux, illustrés de cartes postales anciennes relatant les lieux et l'histoire de BAYEL.

L'Association APCB sollicite de la Commune de BAYEL une subvention pour l'acquisition de panneaux dont la dépense totale s'établit à 347 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FELICITE** les membres de l'Association pour cette belle initiative,
- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de trois cent euros (300 €) au bénéfice de l'association APCB.

**60\_2020 - Projet éducatif de l'Accueil périscolaire et extrascolaire "La Cabane aux Enfants", rapporteur Franck ORRIBE**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	15	15	0	0	0

Monsieur Franck ORRIBE fait état du bon fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire « La Cabane aux Enfants » depuis la rentrée de septembre.

Un projet éducatif a été écrit afin de définir les intentions éducatives de ce service communal, avec pour objectif principal en direction des enfants :

- *Développement physique et intellectuel,*
- *Découverte, acquisition et développement des capacités personnelles,*
- *Connaissance de soi et positionnement entre possibilités et limites,*
- *Développement sociologique,*
- *Développer le vivre ensemble, la socialisation,*
- *Acquérir et développer des réflexes de coopération (projet de groupe), accroître l'autonomie, la responsabilisation.*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SE FELICITE du bon fonctionnement de ce service au bénéfice des familles et des enfants,
- ENTERINE le « Projet Educatif de l'Accueil périscolaire et extrascolaire « La Cabane aux Enfants ».

**61\_2020 - Projet de remise aux normes du coffret de sécurité de l'installation des cloches, réfection du plancher du clocher, rapporteur Frédéric GROSJEAN**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Monsieur Frédéric GROSJEAN expose à l'assemblée qu'après passage de la société BODET, chargée de la maintenance du campanaire de l'Eglise St MARTIN, il apparait que le coffret de sécurité de l'installation des cloches devrait être remis aux normes.

La société BODET a établi un devis pour ces travaux qui s'élève à 3414.24 €.

En parallèle il est nécessaire de refaire un plancher solide. Ces travaux de menuiserie pourront être effectués par les employés communaux. Deux devis pour l'achat de matériel (solives et visserie) ont été établis, un de 279.59 € chez Pillaud Matériaux et l'autre de 194.83 € chez GEDIMAT.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'inscrire au budget 2021 la remise aux normes électriques du clocher et de son plancher.

#### **62\_2020 - Déclaration d'intention d'aliéner, rapporteur Laurence CAILLET**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle le droit de préemption urbain n'a pas été exercé :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ENTERINE** la décision de Madame le Maire de ne pas préempter sur les biens suivants :
  - bâti sur terrain propre cadastré AH 98, 121 et 123, sis principalement 40 rue du Général de Gaulle.

#### **63\_2020 - Renouvellement de deux CDD Adjoints techniques, rapporteur Laurence CAILLET**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	15	15	0	0	0

Madame le Maire expose que deux contrats à durée déterminée arrivent à leur terme le 31 décembre prochain. Considérant, les besoins et les bons services rendus par les personnes nommées sur ces deux postes, propose le renouvellement de ces derniers postes dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,



- **DECIDE** le renouvellement de deux emplois permanents dans le grade d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 12 mois, à raison de 10 heures hebdomadaires pour chaque poste.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de ces deux adjoints techniques sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Indice brut 354, majoré 330 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### Questions diverses

#### **Madame le Maire fait part au Conseil de :**

- La visite de Monsieur le Sous-Préfet Mohamed BALHASSANE le 12 novembre dernier avec visite du musée du cristal et de l'atelier du verre,
- Des remerciements des Sénatrices Mmes Eveline PERROT et Vanina PAOLI-GAGIN,
- De la réponse de M Grégory BESSON MOREAU qui a été sollicité au sujet du Tiers Lieu,
- Des nombreux remerciements de bayellois suite à la distribution des colis de fin d'année et de la mise à disposition de sapins de Noël pour décorer le village,
- De la remise de 20% faite par la Boulangerie Geoffroy sur les factures de pain de la Cabane aux Enfants,
- Du courrier de l'ABRSP concernant l'annulation du Marché de Noël,
- Des remerciements de M. Michel GATINOIS et M. Bernard MONNE suite aux obsèques d'un de leurs proches.

Donne quelques informations sur :

- Le changement d'horaires de la Mairie durant le mois de décembre
- Les différentes compétences de la CCRB

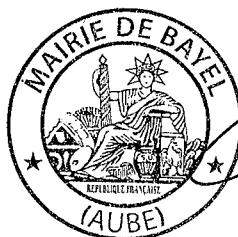
**Monsieur Franck ORRIBE** : informe avoir pris contact avec M. Guy MOREAU concernant les affouages, indique que le tirage des parts se fera d'ici une dizaine de jours et précise que 12 prenant-parts sont inscrits.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h35.

Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire  
Sandra LARUE

Le Maire,  
Laurence CAILLET



**Lors du tour de table les points suivants sont abordés :**

M. GATINOIS Michel :

- informe ses collègues sur l'avancement des travaux du nouveau château d'eau
- indique qu'il se réunit le 2/12 avec le SDEA et le SDIS pour l'implantation d'un poteau incendie au Moulin Neuf,
- félicite les bénévoles pour la décoration de Noël.

Mme CUIF Fanny :

- Interroge sur la réponse des courriers déposés par les enfants dans la boîte aux lettres du Père Noël, il lui est répondu que le courrier est envoyé à Libourne.
- Demande des informations sur l'organisation du concours de sapins décorés.
- Informe qu'une collecte de boîtes de Noël pour les plus démunis est mise en place auprès de la MMA à Bar-sur-Aube, et propose d'organiser une collecte à la Mairie.

Mme Elodie COCHARD :

- dit avoir eu beaucoup de retours positifs sur les décorations de Noël installées dans le village.

Mme DOS SANTOS Marinette :

- Remercie les pêcheurs pour le don de sapins ainsi que les magasins Brico-Leclerc et Gedimat pour les dons de matériaux.

Mme CAILLET Laurence :

- Remercie les bénévoles qui ont décoré le village, ainsi que les personnes extérieures.
- Informe que des boules de Noël en plexiglass vont être distribuées aux enfants des écoles pour qu'ils les décoorent. Celles-ci seront accrochées par les enfants, si cela est possible, sur le sapin Place de la Mairie le 24 décembre.